



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO • NUMÉRO 060 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 10 mars 2011

Présidente

L'honorable Hedy Fry

Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 10 mars 2011

• (1100)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon (Miramichi, PCC)): La séance est ouverte.

Bienvenue à tout le monde par cette belle matinée de mars. Je plaisante! Je suis heureuse de vous voir tous ici.

Nous allons commencer par les affaires du comité. Le premier sujet est la motion de Mme Anita Neville, et je vous invite à reprendre le débat.

[Français]

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Limoilou, PCC): Étant donné que Mme Neville n'est pas là...

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Un instant, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Étant donné que Mme Neville est absente, on pourrait attendre son retour pour en débattre. Il y a une motion dont on voulait débattre.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): La greffière me dit que nous pouvons commencer sans elle puisqu'il y a ici quelqu'un qui la représente.

[Français]

Mme Lise Zarac (LaSalle—Émard, Lib.): C'est moi qui ai présentée sa motion, madame Boucher.

Mme Sylvie Boucher: J'ai été surprise quand je vous ai vue.

Une voix: Ah, ah!

Mme Lise Zarac: Je l'ai présentée à la dernière rencontre.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Voici la motion de Mme Neville :

Que le Comité recommande que le gouvernement effectue une vérification comparative entre les sexes concernant le financement fédéral dans le domaine du sport selon le sexe, y compris les programmes de financement de Sport Canada, le financement des projets d'infrastructure par Infrastructure Canada ainsi que les contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales tenues au Canada, pour garantir que le financement est distribué sur une base équitable;

Que les résultats de cette analyse soient rendus publics et soient déposés à la Chambre des communes;

Que cette motion fasse l'objet d'un rapport à la Chambre.

Vous avez la parole, madame Zarac.

[Français]

Mme Lise Zarac: Merci, madame la présidente.

Je voudrais juste rafraîchir la mémoire des membres du comité. On avait décidé de changer la formulation. Si vous le permettez, je vais lire la motion:

[Traduction]

Que le comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes concernant le financement fédéral...

[Français]

Ce qui suit demeure le même en anglais. En français, ça se lit comme suit: « Que le Comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes concernant le financement fédéral dans le domaine du sport [...] » Le reste du paragraphe demeure le même.

Dans le deuxième paragraphe, on lit: « Que les résultats de cette analyse soient rendus publics [...] » On a accepté de changer le mot « vérification » pour « analyse » lors de la dernière rencontre.

Mme Sylvie Boucher: Pourriez-vous répéter la motion, s'il vous plaît?

Mme Lise Zarac: En français?

Mme Sylvie Boucher: Oui, s'il vous plaît.

Mme Lise Zarac: Ça va comme suit:

Que le Comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes concernant le financement fédéral dans le domaine du sport selon le sexe, y compris les programmes de financement de Sport Canada, le financement des projets d'infrastructure par Infrastructure Canada ainsi que les contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales tenues au Canada, pour garantir que le financement est distribué sur une base équitable;

Que les résultats de cette analyse soient rendus publics et soient déposés à la Chambre des communes;

Que cette motion fasse l'objet d'un rapport à la Chambre.

J'aimerais ajouter, madame la présidente, puisque c'est la Semaine internationale de la femme, que la ministre de la Condition féminine a encouragé les jeunes filles, cette semaine, à être plus participatives. Il me semble que ce serait un moyen de leur ouvrir la porte, de leur donner un exemple et de s'assurer que c'est la voie dans laquelle on veut se diriger.

• (1105)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Madame Boucher, c'est à votre tour?

[Français]

Mme Sylvie Boucher: J'en ai manqué un bout. Il est dit: « Que le Comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes concernant le financement fédéral dans le domaine du sport selon le sexe, y compris les programmes de financement de Sport [...] » Ensuite, j'ai perdu le fil du texte.

Excusez-moi, je me crois encore au Comité permanent des langues officielles. Je suis un peu confuse.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Voulez-vous qu'on la relise?

[Français]

Mme Lise Zarak: Sans lire la motion de nouveau, on pourrait peut-être éclairer Mme Boucher à ce sujet, puisqu'elle n'était pas présente lors de la dernière rencontre. On s'est fait dire par les députés membres du gouvernement que les données étaient déjà disponibles, mais qu'elles n'étaient pas compilées. Alors, on demande une analyse de toutes ces données déjà existantes.

Mme Sylvie Boucher: D'accord. On a parlé de Sport Canada.

Mme Lise Zarak: Oui.

Mme Sylvie Boucher: D'accord. Mais j'ai perdu le fil du texte après ces mots. Après « Sport Canada », on disait...

Mme Lise Zarak: C'était la même chose. Le reste demeure le même, madame Boucher.

Mme Sylvie Boucher: D'accord. Alors, on garde dans la motion « le financement des projets d'infrastructure par Infrastructure Canada », ainsi que « contributions aux » et le reste.

D'accord.

[Traduction]

M. Ray Boughen (Palliser, PCC): Merci, madame la présidente. Je ne comprends pas ce qu'on demande parce que c'est déjà disponible. La majeure partie de cette information se trouve sur Internet. S'il s'agit des fonds destinés aux athlètes féminines ou aux athlètes masculins, ça n'a pas d'importance car, à moins qu'il n'y ait un changement, ils sont octroyés selon la performance.

Un athlète de niveau olympique reçoit une aide financière beaucoup plus élevée qu'un athlète débutant. On peut juger cela acceptable ou non mais c'est le système. Un athlète breveté reçoit beaucoup plus d'argent qu'un athlète qui ne l'est pas. Cela n'a rien à voir avec le sexe mais tout à voir avec la performance. Si vous faites partie des 10 p. 100 d'athlètes les plus performants, vous recevez plus d'argent que les autres.

Je ne sais pas si l'on peut obtenir ces chiffres auprès du ministre responsable des sports mais on les a récemment calculés pour les derniers Jeux olympiques et ils devraient donc être à jour.

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Merci.

Y a-t-il d'autres interventions?

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): M. Boughen dit que les fonds versés par Sport Canada se trouvent déjà sur Internet. Il s'agit d'une information publique et je me demande donc quel est l'objet de cette motion.

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Allez-y, madame Simson.

Mme Michelle Simson (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): La motion ne concerne pas des programmes ou des athlètes particuliers.

Il s'agit de recommander au gouvernement d'effectuer une analyse selon le sexe.

Je ne pense pas que toutes les informations figurant sur le site Web sont ventilées par sexe. C'est précisément l'objectif de la motion: recommander que cela se fasse régulièrement à partir de maintenant.

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): À vous, madame Boucher.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: La semaine dernière, j'ai voulu soumettre un amendement pour qu'on lise:

Que le Comité recommande [...] une analyse [...] et que le Comité invite des représentants du ministère et le Ministre d'État (Sport) pour discuter des programmes de financement ainsi que des contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales [...]

C'était pour que le ministre puisse bien expliquer comment fonctionne dans son cabinet l'analyse comparative entre les sexes, ce qu'on appelle la *gender-based analysis*.

Le ministre est prêt à venir nous rencontrer. Je sais qu'il serait heureux d'informer les membres de ce comité de ce qui se fait à Sport Canada et au sein de son cabinet à ce sujet. Il arrive souvent qu'on demande à rencontrer des ministres. Cela me semble important et l'occasion nous serait donnée d'obtenir des explications de sa part.

Je voudrais que cela soit pris en considération et que cela fasse l'objet d'un amendement.

• (1110)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Mme Simson veut intervenir.

Mme Michelle Simson: Très respectueusement, je ne suis absolument pas contre le fait qu'un ministre vienne nous rendre visite — nous avons eu du mal à le faire comparaitre —, mais l'objectif n'est pas de lui demander ce qu'il fait. C'est de recommander au gouvernement l'exécution d'une analyse sexospécifique. Il pourrait même simplement nous écrire pour nous dire si ça se fait déjà ou non. Nous n'avons pas nécessairement à le faire venir ici. Voilà, c'est mon avis. Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Avec tout le respect que je vous dois aussi, pour une fois qu'un ministre accepte de venir partager sa vision, je crois qu'il serait important qu'on le rencontre.

On sait très bien que Condition féminine Canada a fait ce genre d'analyse sexospécifique. On sait que certains ministères n'ont pas fait cette analyse, mais, présentement, il y a un ministre qui serait prêt à venir partager avec nous ce que son ministère fait pour les femmes. Il me semble que ce serait vraiment important de le savoir, surtout si on veut que nos jeunes filles soient de plus en plus sportives et qu'elles s'intègrent de mieux en mieux à la société.

Alors, il me semble qu'il serait intéressant de recevoir le ministre et un représentant de Sport Canada. On ne les a jamais reçus à ce comité.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): C'est à votre tour, madame Demers.

[Français]

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Merci, madame la présidente.

J'aimerais savoir de ma collègue si l'amendement qu'elle veut apporter ferait partie de la proposition de Mme Neville. En plus de ce que demande cette dernière, on inviterait aussi le ministre à se présenter devant le comité pour expliquer comment son ministère distribue les fonds de façon équitable envers les sexes.

Je crois que c'est toujours une bonne idée que de demander à un ministre de venir nous parler. Ma collègue serait-elle d'accord pour qu'on demande aussi au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités de faire de même?

On parle de deux choses différentes. On parle du sport, mais aussi d'Infrastructure Canada. Serions-nous d'accord pour demander à des représentants d'Infrastructure Canada de venir nous expliquer comment cela fonctionne?

Je pense que ma collègue soumet une excellente idée.

Mme Sylvie Boucher: Je parle de Sport Canada. Pour ce qui est d'Infrastructure Canada, j'ai de la difficulté à comprendre. J'en avais parlé à Mme Neville qui n'avait pas eu le temps de m'expliquer tout à fait. En ce qui concerne « le financement des projets d'infrastructures par Infrastructure Canada », j'aimerais que Mme Neville explique elle-même ce qu'elle désire.

Quand on construit des arénas, à ma connaissance, il y a des toilettes pour les filles. Quand on construit des routes, on suppose qu'il y a des femmes qui y conduisent des voitures. J'ose espérer qu'on ne construit pas des routes seulement pour les hommes.

C'est bien beau de s'intéresser à l'égalité des sexes en toutes choses, mais quand je prends la route, je ne me demande pas si je suis sur une route construite pour les hommes ou pour les femmes. Quand on bâtit des infrastructures olympiques, on pense à tous. Il y a des toilettes pour les femmes, pour les enfants.

Mme Neville n'a pas eu le temps de m'expliquer ce qu'elle veut dire exactement au sujet d'Infrastructure Canada.

S'il s'agit de faire une analyse sexospécifique de la construction d'une route — je ne sais pas si ça se fait —, en tant que femme, je ne sais pas si ça m'intéresse. En fait, la route appartient à tout le monde.

C'est ce que je demandais à Mme Neville. C'est pour cela que je voulais qu'on y revienne quand elle serait là, pour qu'elle puisse m'expliquer ce que signifiait la mention des projets d'Infrastructure Canada, ce qu'elle désirait savoir.

•(1115)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Vous avez la parole, madame Simson.

Mme Michelle Simson: Il y a deux questions différentes concernant une comparution du ministre au sujet de cette motion. Tout d'abord, il me semble que notre calendrier est déjà très chargé. Il y a plusieurs études que nous voulons entreprendre. Je ne pense donc pas que ceci soit nécessairement une priorité.

L'objectif de la motion de Mme Neville est de recommander qu'on fasse une analyse comparée selon le sexe. Je vous rappelle que, dans

son rapport du printemps 2009, la vérificatrice générale du Canada disait que :

Comme il a été indiqué précédemment, aucune politique applicable à l'ensemble de l'administration fédérale n'exige que des ACS soient effectuées.

C'était dans son rapport de 2009.

Cela va totalement à l'encontre du document essentiel énonçant la politique du gouvernement fédéral en matière d'égalité sexuelle. Ce document s'intitulait : « À l'aube du XXI^e siècle : plan fédéral pour l'égalité entre les sexes ». Il avait été publié avant la conférence de Beijing de 1995.

Même si j'aimerais beaucoup entendre le ministre responsable de Sport Canada nous expliquer ce qu'il fait, ce n'est pas le problème. Ce qui compte, c'est l'analyse comparée selon le sexe. Je ne vois pas pourquoi nous voudrions faire perdre son temps au ministre. La réponse est simple: oui, nous la faisons, ou non, nous ne la faisons pas. Ou, oui, nous examinerons la recommandation, ou non, nous n'examinerons pas la recommandation. C'est aussi simple que ça.

[Français]

Mme Nicole Demers: Quand on parle de développer des infrastructures, on ne parle pas nécessairement des toilettes dans les arénas. Quand on parle de développer les infrastructures, on parle de l'impact que ces infrastructures auront sur l'ensemble de la population.

Dans ce cas, plus particulièrement, je crois qu'on voulait voir à quel niveau les femmes étaient comprises dans le développement des infrastructures, sur le plan de la construction, de la participation aux infrastructures, des possibilités pour des femmes de participer à des travaux non traditionnels et d'être présentes au sein des différents métiers du domaine de la construction qui oeuvrent à la construction des infrastructures.

Je pense que c'est plutôt cela. Je ne sais pas si je me trompe, mais il me semble que ça voudrait dire cela.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Madame Mathysen.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci, madame la présidente.

Je pense que cette motion est importante car nous avons besoin de savoir si ces programmes font l'objet d'analyses sexospécifiques.

En ce qui concerne la venue du ministre, je ne vois pas en quoi cela poserait un problème. Les ministres comparaissent rarement devant ce comité mais ce ministre pourrait venir plus tard ce printemps. Auparavant, toutefois, j'aimerais recevoir les informations pertinentes de façon à pouvoir l'interroger comme il faut. Je n'aime pas travailler dans le vide. J'appuie tout à fait cette motion.

En outre, je pense que la remarque de Mme Demers est excellente. Quand nous avons discuté d'infrastructures dans le contexte des emplois non traditionnels, on nous a dit que moins de 8 p. 100 des emplois sont occupés par des femmes. C'est une information très pertinente. Le programme Infrastructure n'existait pas seulement pour améliorer les collectivités, ce qui est évidemment une très bonne chose, mais aussi pour stimuler l'économie et créer ces emplois. Les femmes en ont été exclues et cela appelle une analyse approfondie.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Dans ce cas, on pourrait préparer deux motions. La première motion porterait sur Sport Canada, en tenant compte de ce que vous avez souligné.

Les infrastructures dont vous parlez ne constituent pas vraiment un sujet d'analyse sexospécifique. En effet, quand on fait des infrastructures, on a recours à des contrats. Quand on engage des gens, c'est par contrat.

On a étudié la question des métiers non traditionnels. On pourrait donc présenter une autre motion qui traiterait d'infrastructures, pour chercher à savoir comment on fait pour aller embaucher de la main-d'oeuvre féminine quand on entreprend des projets, comment on fait pour englober la main-d'oeuvre féminine dans les plans. Comprenez-vous? Ce pourrait faire l'objet d'une motion.

Dans cette motion, on parle de sports, d'infrastructures. Je crois savoir que vous ne parlez pas seulement des infrastructures sportives, mais bien de toutes les infrastructures. S'agirait-il de toutes les infrastructures? Est-ce qu'on m'écoute?

On pourrait présenter une deuxième motion qui porterait sur Infrastructure Canada, pour connaître la façon dont Infrastructure Canada s'y prend pour que les contrats respectent l'accès des femmes à des métiers non traditionnels. On pourrait peut-être étudier cela.

Ici, on pourrait recevoir des gens de Sport Canada et le ministre. Le ministre ne perdra pas son temps. Il est prêt à venir nous voir, il a déjà accepté l'invitation de venir nous expliquer comment cela se passe dans son ministère.

En ce qui a trait à Infrastructure Canada, Mme Demers m'a bien éclairée. Je crois qu'il serait important de savoir comment Infrastructure Canada s'y prend pour incorporer les femmes et faciliter leur accès à ces contrats. Infrastructure Canada va donner de l'argent pour les infrastructures, mais à partir de là, le gouvernement ne va pas construire, des particuliers vont le faire. Comment fait-on pour s'assurer, en partenariat avec les entrepreneurs, que les femmes ont une place concrète dans le milieu de la construction?

● (1120)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Madame Boucher, vous avez parlé d'une motion ou d'un amendement. Ce que vous venez de dire constituerait un autre amendement, ou devrions-nous traiter d'abord du premier amendement, ou que voulez-vous?

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Je voudrais proposer un amendement, afin que la motion se lise comme suit:

[...] et que le Comité invite des représentants du ministère et le Ministre d'État (Sport) pour discuter des programmes de financement ainsi que des contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales [...]

On peut garder le mot « analyse », il va venir nous l'expliquer. De plus, on devrait demander comment fait Infrastructure Canada pour incorporer les femmes dans les contrats. Comprenez-vous?

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Merci.

Où dans la motion... je n'ai pas bien saisi où vous vouliez ajouter cela. J'essayais de vous suivre en anglais.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: J'essaie de lire aussi: Que le Comité recommande que le gouvernement effectue une analyse [...] concernant le financement fédéral dans le domaine du sport [...] et que le Comité invite des représentants du ministère et le Ministre d'État (Sport) pour discuter des programmes de financement ainsi que des contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales [...]

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Après les programmes de financement? Ce serait donc:

Que le comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes concernant le financement fédéral dans le domaine du sport, et que le comité invite des représentants du ministère et les ministres pour discuter des programmes de financement de Sport Canada.

C'est ça?

● (1125)

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Excusez-moi.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Pourriez-vous répéter?

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Je recommence: Que le Comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes concernant le financement fédéral dans le domaine du sport selon le sexe, y compris les programmes de financement de Sport Canada, et que le Comité invite des représentants du ministère et le Ministre d'État (Sport) pour discuter des programmes de financement ainsi que des contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales [...]

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): C'est ce que vous voulez proposer?

Mme Michelle Simson: C'est une motion complètement différente, madame la présidente.

Je pense qu'il faut s'occuper d'abord de la première motion. Si ma collègue veut proposer que nous invitons le ministre responsable du sport, c'est une question complètement différente. Je ne pense pas qu'il faille insérer une telle invitation dans la motion car cela en modifierait le sens et, de toute façon, ne constituerait pas un amendement.

J'ai l'impression que Mme Boucher a déjà lancé l'invitation ou en a déjà discuté puisqu'elle dit qu'il serait prêt à comparaître, ce qui est une question complètement différente. Il n'y a rien de mal à cela mais je ne pense pas que nous adoptons une motion chaque fois que nous voulons inviter un ministre.

À mon avis, ce que Mme Neville a proposé, avec les changements, correspond précisément à ce qui est souhaité.

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Demandons à Mme Demers, après quoi je vous rendrai la parole, madame Simson.

Allez-y, madame Demers.

[Français]

Mme Nicole Demers: Madame la présidente, cela me semble devenir un peu confus. L'intention de la motion est ce qui prime. L'objectif de la motion est ce qui devrait importer dans nos discussions. La façon dont Mme Boucher a réécrit la proposition change l'intention de la motion, modifie le contenu de la motion. Donc, ce n'est plus la même motion.

Le fait d'inscrire à cet endroit la volonté d'inviter le ministre change le contenu de la motion. Si elle veut inviter le ministre, qu'elle l'indique à la fin de la motion. À ce moment-là, cela ne changerait pas son contenu. Cela ne ferait qu'ajouter que le ministre peut venir s'expliquer devant le comité face aux différentes préoccupations que nous avons soulignées dans la motion. Si, au contraire, l'invitation se retrouve à l'intérieur de la motion, on change son contenu et ça n'a plus la même portée.

Donc, je ne pourrai pas voter sur une motion dont le contenu aura été modifié.

Mme Sylvie Boucher: Je vais faire une rectification.

J'ai mentionné l'invitation à cet endroit parce que je voulais que l'infrastructure soit un élément séparé. Je ne comprends pas la mention des projets d'infrastructure. Je ne suis pas la seule. Il me semble qu'on mélange les choses. On parle de sports, d'infrastructures, mais on ne sait pas ce qu'on veut en ce qui concerne les projets d'infrastructure parce que cela ne nous a pas été expliqué.

C'est pour cette raison que l'invitation au ministre se retrouve à cet endroit. J'aurais aimé que Mme Neville soit présente parce qu'il faut qu'on sache ce qu'elle entend par « le financement des projets d'infrastructure par Infrastructure Canada ». C'est bien beau d'avoir une analyse sexospécifique, mais pour quelle raison? Pour les métiers, pour les bâtisses? Pourquoi? C'est ce qui manque.

Quand on a fait l'étude sur les emplois non traditionnels, beaucoup de femmes sont venues nous voir pour dire que, dans la construction, ça allait.

J'ai ajouté cela parce que, selon moi, l'infrastructure n'a rien à voir avec le sport. Je ne sais pas sous quel angle on veut discuter de l'infrastructure. Une analyse sexospécifique, est-ce pour les métiers, les bâtisses, les programmes?

On mêle les choses. Il est écrit dans la motion: « [...] projets d'infrastructure par Infrastructure Canada ainsi que les contributions [...] » Donc, selon moi, il faut soit modifier la motion de Mme Neville, soit faire cela autrement. Il faudrait que je sache ce qu'elle désire en ce qui concerne Infrastructure Canada.

J'ai parlé au ministre Gary Lunn pour savoir s'il était prêt à venir nous expliquer comment ça fonctionne à son ministère. Il ne s'agit pas de lui faire perdre son temps; il est prêt à venir nous rencontrer. On a toujours soumis des motions en vue d'inviter des ministres, du moins au sein de ce comité.

• (1130)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Vous avez la parole, madame Demers.

[Français]

Mme Nicole Demers: Madame la présidente, permettez-moi d'apporter un amendement favorable à la motion de ma collègue Mme Neville pour permettre à Mme Boucher de se faire une « tête » relativement au fond de la motion.

Mme Sylvie Boucher: As-tu envie de dire que je n'en ai pas?

Mme Nicole Demers: Non.

Mme Sylvie Boucher: Aussi bien pas. Ah, ah!

Mme Nicole Demers: Au contraire, je veux qu'elle l'utilise bien.

Je voudrais donc apporter un amendement pour qu'on lise: « [...] le financement des projets d'infrastructure sportives par Infrastructure Canada [...] » Cela préciserait qu'il s'agit des infrastructures sportives.

À ce moment-là, comme la motion concerne particulièrement les sports, Mme Boucher saurait qu'on ne parle que des infrastructures sportives et non d'autoroutes ou du Centre Bell à Montréal.

Je ne sais pas si ma collègue est prête à accepter cet amendement favorable.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Madame Boucher, il vous faudrait retirer cet amendement pour que nous puissions avoir un autre amendement de madame Demers.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Je veux seulement comprendre. Quand vous parlez d'infrastructures sportives, parlez-vous des bâtisses, des métiers ou de l'analyse?

Mme Nicole Demers: Il s'agit de la construction des bâtiments. Donc, pour la construction de la bâtisse...

Excusez-moi, madame la présidente.

Mme Sylvie Boucher: Non. Expliquez-moi.

Mme Nicole Demers: Excusez-moi, madame la présidente, je ne voulais pas tenir un dialogue.

Mme Sylvie Boucher: Excusez-nous. Je posais simplement une question à Mme Demers afin qu'elle m'explique en profondeur.

En ce qui concerne la construction, il faut savoir que le gouvernement donne de l'argent, mais que ce sont des entreprises qui construisent les édifices. Il faut être conscient de cela aussi. C'est ce qui me cause des difficultés.

Mme Lise Zarac: J'accepte l'amendement proposé par Mme Demers parce qu'en effet, cela rendrait la motion plus claire. Je ne comprends pas pourquoi c'est si compliqué. On s'est fait dire à maintes reprises par les représentants des ministères que l'analyse sexospécifique est toujours faite et que les données existent déjà.

Mme Sylvie Boucher: C'est ce que je disais.

Mme Lise Zarac: Madame Boucher, je serais aussi prête à accepter la modification que vous proposez. Si vous me le permettez, je vais lire la motion incluant l'amendement de Mme Demers:

Que le Comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes concernant le financement fédéral dans le domaine du sport selon le sexe, y compris les programmes de financement de Sport Canada, le financement des projets d'infrastructures sportives par Infrastructure Canada ainsi que les contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales tenues au Canada, pour garantir que le financement est distribué sur une base équitable;

Que les résultats de cette analyse soient rendus publics et soient déposés à la Chambre des communes;

Que le Comité invite les ministres relevant de ces ministères;

Que cette motion fasse l'objet d'un rapport à la Chambre.

• (1135)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Un instant. Il y a maintenant trop d'amendements qui ont été proposés. Ceci n'est pas recevable tant que nous n'avons pas voté sur l'amendement de Mme Boucher.

C'est à vous, madame Boucher.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Je suis en train de réfléchir. Pouvez-vous répéter la motion au complet, s'il vous plaît?

Mme Lise Zarac: Je pourrais peut-être vous l'expliquer.

Mme Sylvie Boucher: Non, lisez-la. Je veux entendre les mots exacts.

Mme Lise Zarac: Je vais la lire plus lentement:

Que le Comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes concernant le financement fédéral dans le domaine du sport selon le sexe, y compris les programmes de financement de Sport Canada, le financement des projets d'infrastructures sportives par Infrastructure Canada ainsi que les contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales tenues au Canada, pour garantir que le financement est distribué sur une base équitable;

Que les résultats de cette analyse soient rendus publics et soient déposés à la Chambre des communes;

Que le Comité invite les ministres relevant de ces ministères;

Que cette motion fasse l'objet d'un rapport à la Chambre.

Cela inclut les amendements de Mme Demers et de Mme Boucher.

Mme Sylvie Boucher: C'est bien « les ministres ». Je suis complètement perdue: j'ai écrit « langues officielles ».

Mme Lise Zarac: Est-ce qu'on peut se prononcer sur la motion, madame la présidente?

Mme Sylvie Boucher: Attendez. J'ai une autre question.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Tout d'abord, ce n'est pas recevable. En outre, il faudrait que la motion soit proposée par quelqu'un d'autre puisque c'est vous qui avez proposé la motion d'origine.

Que voulez-vous dire, madame Boucher?

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Désolée, je ne suis pas toujours comme ça. J'essaie seulement de comprendre.

Mme Lise Zarac: Ça fait juste clarifier ce que l'autre disait.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Voulez-vous qu'il y ait un vote sur votre amendement, voulez-vous le retirer, ou voulez-vous seulement...

Mme Sylvie Boucher: J'aimerais qu'on vote sur mon amendement. Je vais perdre mais j'aimerais quand même qu'il y ait un vote.

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Bien. Avant de passer au prochain?

Mme Sylvie Boucher: Oui, s'il vous plaît.

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Bien.

Pouvez-vous le relire?

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Ah vraiment? Alors voici:

Que le Comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes dans le domaine du sport [...]

• (1140)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Voulez-vous dire « ...vérification »? Ce matin, nous disions « analyse ».

[Français]

Mme Sylvie Boucher: C'est bien « analyse comparative entre les sexes », et non « vérification »: Que le Comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes dans le domaine du sport selon le sexe, y compris les programmes de financement de Sport Canada, et que le Comité invite des représentants du ministère et le Ministre d'État (Sport) pour discuter des programmes de financement ainsi que des contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales [...]

C'était mon amendement et j'aimerais qu'on le soumette au vote.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Je relis la motion:

Que le comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes concernant le financement fédéral dans le domaine du sport, y compris les programmes de financement de Sport Canada, et que le Comité invite des représentants du ministère des sports et les ministres à comparaître devant le comité...

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Une voix: En avez-vous une copie?

Mme Sylvie Boucher: J'ai seulement cette copie. Je vais l'écrire.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): J'essaie à nouveau:

Que le comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes dans le domaine du sport, y compris les programmes de financement de Sport Canada, et que le comité invite des représentants du ministère et le ministre d'État (Sport) pour discuter des programmes de financement ainsi que des contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales pour garantir que le financement est distribué sur une base équitable, que les résultats...

[Français]

Mme Sylvie Boucher: C'est « contributions », pas « compétitions ».

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Vous dites « contributions ».

[Français]

Mme Sylvie Boucher: C'est « contributions », mais elle a dit « compétitions ».

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Qu'est-ce que j'ai dit?

[Français]

Mme Sylvie Boucher: C'est « contributions ». La traduction n'était pas correcte, excusez-moi.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Il faut dire « ainsi que les contributions aux compétitions sportives canadiennes ». C'est là que j'avais le mot « compétitions ».

[Français]

Mme Sylvie Boucher: C'est « contributions aux compétitions ». C'est bon.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Oui, c'est ce que j'ai dit: ... ainsi que des contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales pour garantir que le financement est distribué sur une base équitable,

Que les résultats de cette analyse soient rendus publics et soient déposés à la Chambre des communes;

Que cette motion fasse l'objet d'un rapport à la Chambre.

J'ai deux autres noms sur la liste à ce sujet.

Mme Dona Cadman (Surrey-Nord, PCC): Ça va.

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Bien.

Voulez-vous ajouter quelque chose, madame Demers?

Je vais essayer de la lire encore une fois du début jusqu'à la fin. Voici la motion:

[Français]

Mme Sylvie Boucher: C'est bien.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Que le comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes dans le domaine du sport, y compris les programmes de financement de Sport Canada, et que le comité invite des représentants du ministère et le ministre d'État (Sport) pour discuter des programmes de financement ainsi que des contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales pour garantir que le financement est distribué sur une base équitable;

Que les résultats de cette analyse soient rendus publics et soient déposés à la Chambre des communes;

Que cette motion fasse l'objet d'un rapport à la Chambre.

Vous avez entendu la motion, madame Boucher. C'est bien là-dessus que vous voulez un vote?

[Français]

Mme Sylvie Boucher: C'est cela.

● (1145)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Bien. Nous avons entendu la motion.

(La motion est rejetée.)

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Nous revenons au débat sur la motion d'Anita Neville. Nous reprenons le débat.

Mme Michelle Simson: J'aimerais proposer un amendement à la motion d'Anita, dans le but d'intégrer la demande de Mme Boucher d'inviter les ministres.

Voici ce que je propose:

Que le comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes dans le domaine du sport, y compris les programmes de financement de Sport Canada, y compris les programmes de financement de Sport Canada, le financement des projets d'infrastructures sportives par Infrastructure Canada, ainsi que les contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales tenues au Canada, pour garantir que le financement est distribué sur une base équitable;

Que les résultats de cette analyse soient rendus publics et soient déposés à la Chambre des communes;

Que les ministres concernés soient invités à comparaître devant le comité.

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Je reprends au début pour m'assurer que tout le monde sait sur quoi nous allons voter.

Mme Simson propose:

Que le comité recommande que le gouvernement effectue une analyse comparative entre les sexes dans le domaine du sport, y compris les programmes de financement de Sport Canada, le financement des projets d'infrastructures sportives par Infrastructure Canada, ainsi que les contributions aux compétitions sportives canadiennes et internationales tenues au Canada, pour garantir que le financement est distribué sur une base équitable;

Que les résultats de cette analyse soient rendus publics et soient déposés à la Chambre des communes;

Que les ministres concernés soient invités à comparaître devant le comité.

C'est bien ce que vous voulez?

● (1150)

Mme Michelle Simson: Il faut ajouter : « Que cette motion fasse l'objet d'un rapport à la Chambre ». Oui.

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Ah oui, veuillez m'excuser.

Qui veut en débattre?

Comme personne ne veut en débattre, je vais passer au vote. Je vais la relire et dire qu'elle a été proposée par Michelle Simson.

[Français]

Mme Nicole Demers: Gardez le suspense, madame la présidente.

Des voix: Ah, ah!

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Je vais simplement continuer.

Vous la comprenez tous. Vous l'avez bien en tête. Vous savez ce que j'ai dit et ce que dit la motion.

Nous passons au vote. Qui vote pour?

Mon Dieu, c'est unanime. Après toutes ces discussions, c'est unanime. C'est merveilleux.

(L'amendement est adopté.)

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Nous passons maintenant à la motion principale telle que modifiée.

(La motion modifiée est adoptée.)

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Merveilleux. C'est fait.

Nous passons maintenant à l'avis de motion d'Anita Neville.

[Français]

Mme Nicole Demers: Madame la présidente, avant de nous attarder à une autre motion, nous devons étudier un rapport sur la violence faite aux femmes autochtones. Nous avons pris la peine de demander à l'analyste de se dépêcher à le rédiger parce que nous voulions l'étudier avant de partir en semaine de relâche. Elle a fait le travail.

J'aimerais donc qu'on puisse limiter le temps de débat sur les motions qui seront présentées. On a passé deux jours sur une motion pour s'entendre à l'unanimité. Va-t-on maintenant passer deux jours sur les deux autres motions? Cela n'a aucun sens, madame la présidente.

Mme Sylvie Boucher: C'était deux jours par motion.

Mme Nicole Demers: J'aimerais qu'on puisse limiter le débat sur la motion, soit trois pour et trois contre. Ce sont des motions faciles.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Non, je ne peux pas. Je ne peux pas limiter les débats mais, s'il y a une motion...

[Français]

Mme Sylvie Boucher: J'ai une proposition à faire. C'est très personnel. J'espère donc que vous ne m'en voudrez pas. J'aimerais beaucoup qu'on parle de la motion de Mme Demers avant celle de Mme Neville, pour la simple raison que dans la motion de Mme Demers que j'ai ici, on souhaite que le comité demande à chaque ministre fédéral de lui fournir, avant le lundi 4 avril 2011, l'état de la mise en oeuvre de l'analyse sexospécifique au sein de son ministère.

J'aimerais mieux cela parce que ce serait plus facile, puisqu'il s'agit de tous les ministres, et non pas seulement des ministres de la Justice et de la Sécurité publique. Si tout le monde le veut bien, j'aimerais qu'on passe la motion de Mme Demers en premier lieu.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): D'accord, c'est logique.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: En plus, Mme Neville n'est pas là pour présenter sa motion.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): D'accord, c'est appuyé. C'est une motion.

Qui vote pour la motion de Mme Boucher...

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Je vote pour que la motion de Mme Demers passe en premier. C'est une motion.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Vous votez pour? Je demande qui vote pour que la motion de Mme Demers passe en premier, avant celle de Mme Neville.

(La motion est adoptée.)

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Je passe donc à la motion de Mme Demers, qui se lit comme suit :

Que le comité demande à chaque ministre fédéral de lui fournir, avant le lundi 4 avril 2011, l'état de la mise en oeuvre de l'analyse sexospécifique au sein de son ministère.

Qui souhaite intervenir?

• (1155)

[Français]

Mme Nicole Demers: Puis-je l'expliquer, madame la présidente?

Madame la présidente, on a reçu des représentants de plusieurs ministères qui n'avaient pas l'air d'être au courant de la situation dans leurs ministères respectifs sur le plan de l'analyse sexospécifique qui était en cours ou censée être en cours.

Il est certain que tous les fonctionnaires ne peuvent pas être au courant de tout. Toutefois, on a aussi reçu des gens de Condition féminine Canada qui nous ont dit qu'ils aidaient les ministères à s'approprier l'analyse sexospécifique, pour en faire quelque chose de normal dans leurs directives de tous les jours, quand ils développent des programmes, des mesures ou des projets de loi.

Il serait intéressant de voir où on est rendu, si ça va bien, si les personnes censées s'occuper de ce volet ont tous les outils nécessaires, si les outils sont utilisés à bon escient — c'est probablement le cas —, s'il y a eu d'autres rencontres comme celle qui a eu lieu en février. C'était une année où tous les responsables des ministères s'étaient rencontrés pour débattre de l'analyse sexospécifique et de son avancement au sein de leurs ministères.

Je pense que ce sera une bonne chose à faire, avant que la vérificatrice générale ne vienne nous dire que cela n'a pas été fait. On pourrait peut-être s'assurer que cela a commencé à être implanté dans les différents ministères.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): C'est à vous, madame Zarac.

[Français]

Mme Lise Zarac: J'ai simplement une question pour Mme Demers. Je voudrais savoir si elle veut vraiment utiliser l'expression « analyse sexospécifique » ou si elle accepterait d'utiliser l'expression « analyse comparative entre les sexes ». Je crois que le gouvernement utilise toujours cette dernière expression. En français, on dit « analyse comparative entre les sexes », ACS, plutôt que « analyse sexospécifique ». En anglais, c'est *gender-based analysis*, ou GBA, plutôt que *gender-responsive analysis*.

Mme Nicole Demers: C'est une question de sémantique, comme dirait M. Cannon.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Y a-t-il autre chose?

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît?

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Je la relis.

Que le comité demande à chaque ministre fédéral de lui fournir, avant le lundi 4 avril 2011, l'état de la mise en oeuvre de l'analyse comparative entre les sexes au sein de son ministère.

La seule chose qui change, c'est « sexospécifique ».

(L'amendement est adopté.)

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Nous allons maintenant passer à une motion pour adopter la motion.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Quelle est la motion? Sur quoi vient-on de voter?

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Vous venez de voter sur l'amendement.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: J'avais un autre amendement. J'avais levé la main pour cela. On votait pour l'amendement de Mme Demers, mais j'avais levé ma main avant pour présenter un autre amendement.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Je pense qu'il me faut une motion.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Quand Mme Suzanne Clément est venue ici, elle nous a suggéré d'adopter une motion qui dirait: « Que le Comité demande à Condition féminine Canada de lui fournir, avant le lundi 4 avril 2011, l'état de mise en oeuvre de l'analyse sexospécifique [...] »

Mme Nicole Demers: Cela devait s'adresser au ministre et à Mme Clément.

Mme Sylvie Boucher: Elle nous a dit que Condition féminine Canada aidait les ministères. En fait, elle a les outils pour les aider.

Il faudrait donc écrire: « Que le Comité demande à Condition féminine Canada de lui fournir, avant le lundi 4 avril 2011, l'état de mise en oeuvre de l'analyse sexospécifique [...] »

• (1200)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Donc, quand elle dit « chaque ministre fédéral », ça comprend déjà Condition féminine.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Condition féminine Canada n'est pas un ministère. Il y a une ministre de la Condition féminine, mais Condition féminine Canada est une autre entité.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Non, mais elle est ministre.

C'est déjà inclus dans la motion parce que le ministre de la sécurité informera tous les autres ministères et les autres...

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Il serait donc préférable de dire: « Que le Comité demande à Condition féminine Canada de lui fournir [...] » Si on écrit que c'est Condition féminine Canada, tout est inclus, elle aura toutes les analyses.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): À ce sujet, ce que j'entends dire, c'est que Condition féminine fait partie du ministère du patrimoine et répondra donc automatiquement à notre demande.

Allez-y, madame Demers.

[Français]

Mme Nicole Demers: Madame la présidente, je pense que Mme Boucher interprète mal le rôle de Condition féminine Canada, qui n'est pas d'implanter l'analyse selon les sexes dans les ministères, mais de fournir les outils pour cela. Condition féminine Canada ne fournit même pas les employés pour en faire la mise en oeuvre. En effet, les différents ministères se dotent de champions ou de personnes qui connaissent la façon d'analyser selon les sexes pour faire le travail.

Par conséquent, Condition féminine Canada fournit les outils et laisse aux différents ministères le loisir de les utiliser comme ils le veulent, ou comme ils le peuvent. C'est pour cela que nous demandons aux ministères et aux ministres de venir nous expliquer où ils en sont sur le plan de l'implantation. Il est possible que dans certains ministères cela se fasse de façon continue, comme c'est le cas à l'ACDI. Au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, cela se fait de façon habituelle, on le sait.

Par contre, certains ministères ont plus de difficulté. Comment pourrions-nous les aider à améliorer l'implantation de l'analyse selon les sexes? On pourra voir quelles sont les embûches qui les empêchent de continuer et d'aller de l'avant. C'est la seule raison.

Je pense qu'une fois que nous aurons entendu les différents ministres, nous pourrions rencontrer les représentants de Condition féminine Canada et les mettre au courant des embûches que les différents ministères ont à vivre sur le plan de la mise en oeuvre de l'analyse selon les sexes.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Y a-t-il d'autres interventions?

Allez-y.

M. Ray Boughen: J'ai une question, madame la présidente. Comment définissons-nous ceci? Va-t-on faire un décompte? Quelle est notre définition de...

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Du nombre de ministères, vous voulez dire?

M. Ray Boughen: Des circonscriptions individuelles. Si nous parlons de circonscriptions, est-ce la mise en oeuvre d'un plus grand nombre de femmes dans la population active? Quelle est la définition de ce que nous faisons?

[Français]

Mme Nicole Demers: Ce n'est pas pertinent, monsieur Boughen.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Vous avez la parole, madame Demers.

[Français]

Mme Nicole Demers: C'est une bonne question, monsieur Boughen, mais à ce stade, ce n'est pas pertinent, car on ne veut pas connaître l'état de la situation chez vous, même si on aimerait bien savoir qui gagnera les élections. On veut savoir comment on fait pour implanter l'analyse sexospécifique, l'analyse selon les sexes, dans les différents ministères, par exemple à Ressources humaines et Développement des compétences Canada. On veut savoir où on en est.

• (1205)

[Traduction]

M. Ray Boughen: Qu'est-ce que l'ACS? Comment définissez-vous ça?

[Français]

Mme Nicole Demers: Condition féminine Canada a déterminé certains facteurs, en laissant savoir quels sont les impacts d'une mesure sur les hommes, les femmes, les enfants, sur l'ensemble de la population. Avec cette analyse faite par Condition féminine Canada, on a développé des outils pour que les différents ministères puissent les utiliser quand ils décident de certaines mesures, de certains programmes ou projets de loi. Ils les regardent à travers cette lorgnette, celle des impacts futurs sur l'ensemble de la population et pas seulement sur un segment de la population. C'est l'analyse selon les sexes, monsieur Boughen.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Allez-y, madame Zarac.

Mme Lise Zarac: Si je peux compléter la réponse, vous trouverez la définition de l'ACS sur le site Web de Condition féminine Canada. C'est très défini sur le site Web.

M. Ray Boughen: Merci.

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Y a-t-il autre chose?

(L'amendement est adopté.)

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): C'est unanime.

Voulez-vous passer à la suivante, madame Zarac?

Mme Lise Zarac: Oui, merci. J'espère que ce sera plus rapide que la première. Je vais d'abord la lire et l'expliquer car je crois comprendre que vous avez un bon rapport que nous devons régler.

Voici la motion:

Que le comité recommande au gouvernement d'effectuer une analyse comparative selon le sexe de tous les projets de loi déposés par le ministre de la Justice et par le ministre de la Sécurité publique avant leur dépôt au Parlement, que cette analyse soit déposée devant la Chambre des communes après l'adoption de chaque projet de loi en première lecture, et que cette motion fasse objet d'un rapport à la Chambre.

Si je propose cette motion, madame la présidente, c'est parce que nous avons vu dans le contexte du projet de loi C-59 — et cela a été vigoureusement souligné par la Société Elizabeth Fry — C-59 que cela a eu un impact profond sur les femmes, et pas seulement sur les femmes mais aussi sur les femmes qui avaient des difficultés financières, les femmes qui étaient autochtones.

[Français]

Il s'agit de femmes qui sont en situation très précaire.

Je pense que pour toutes ces raisons, il est important, lorsque nous avons à voter sur des motions et des projets de loi, que nous soyons bien conscients de l'impact que cela aura sur les femmes. C'est la raison pour laquelle on dépose cette motion aujourd'hui.

Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Merci.

Vous pouvez intervenir, madame Boucher.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Franchement, je ne sais pas si j'ai le goût de voter pour ou contre cela. Je viens de voter pour la motion de Mme Demers qui s'adresse à tous les ministres. C'est pourquoi je voulais que tous les ministres soient inclus. On vient d'adopter une motion pour tous les ministres. Je ne vois pas pourquoi on vise nécessairement ces ministres.

Mme Lise Zarac: Comme je l'ai expliqué auparavant, madame la présidente, l'important est que cela nous fournisse les impacts. Cela concerne les motions et les projets de loi qui sont déposés. C'est très spécifique aux motions et aux projets de loi, afin de comprendre l'impact que ces motions et ces projets de loi vont avoir sur les femmes. Cela nous éclaire sur les décisions qu'on doit prendre.

• (1210)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Y a-t-il d'autres interventions?

[Français]

Mme Sylvie Boucher: Très franchement, je viens de voter pour la motion de Mme Demers qui s'adressait à tous les ministres. Je pense qu'avec la motion de Mme Demers, on va pouvoir les inviter, ils seront là eux aussi. On pourra donc leur poser la question. Avec toute l'analyse, on va le voir, dans cette mise en oeuvre. Je ne vois pas pourquoi je voterais pour cela. On va le voir avec tous les autres ministres. On a demandé à ce que tous les autres ministres nous le fournissent. Je ne vois pas pourquoi je voterais pour une chose comme cela quand on vient demander à tous les ministres de le faire.

Mme Lise Zarac: Il s'agit de deux choses différentes.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Voulez-vous expliquer à nouveau, madame?

[Français]

Mme Lise Zarac: Je vais essayer d'être plus précise. Cela ne touche que les motions et les projets de loi. C'est très différent de tous les rapports que les ministres ont à faire. Ceci s'adresse plus particulièrement au ministre de la Justice et au ministre de la Sécurité publique parce que l'impact peut être très grand sur les décisions qu'on a à prendre. C'est complètement différent de ce que chaque ministère a la responsabilité de vous fournir. On demande, en plus, que lorsqu'il y a un projet de loi ou une motion, une étude soit faite sur ces motions ou ces projets de loi. C'est plus spécifique que l'autre. Ce n'est pas la même chose, cela ne touche pas les rapports que les ministères ont à faire. On demande une étude spéciale quand cela touche des motions ou des projets de loi par ces ministres.

Je ne sais pas si j'ai pu vous éclairer, madame Boucher.

Mme Sylvie Boucher: Vous m'avez un peu éclairée.

Puis-je aller chercher quelque chose à manger avant de parler? Je parlerai après cela.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): C'est à vous, madame Demers.

[Français]

Mme Nicole Demers: Merci, madame la présidente.

Il est important de se rappeler qu'il y a deux semaines, quand les fonctionnaires des ministères de la Justice et de la Sécurité publique sont venus témoigner, ils nous ont expliqué qu'ils n'avaient pas pu nous donner de réponses relativement à certains projets de loi mis en avant, particulièrement pour les femmes autochtones emprisonnées. On voyait que les femmes autochtones constituent 70 p. 100 de la population carcérale féminine, alors qu'elles ne représentent qu'un faible pourcentage de la population totale. Il y a donc beaucoup de femmes autochtones emprisonnées.

À ce moment-là, Mme Neville a dû penser que si le ministre faisait une analyse au préalable avant de mettre en avant un projet de loi, une motion ou une mesure quelconque par rapport à la justice ou à la sécurité publique, il serait important qu'il évalue les impacts de ces mesures sur les femmes, sur les enfants et sur les hommes autochtones.

Si le travail était fait en amont plutôt qu'en aval, de meilleurs projets de loi seraient déposés. En effet, on serait sûr de connaître d'ores et déjà quels seraient les impacts de ces projets de loi. On serait en meilleure position pour voter parce que l'on saurait quels seraient les impacts de ces projets de loi.

Trop souvent, on peut penser à une chose sans en voir d'autres. On ne sait pas parce que trop de choses nous arrivent en même temps. Quand on regarde un projet de loi qui semble convenable, il faut savoir quel impact il aura sur les communautés autochtones, sur les femmes, sur les enfants. Il faut savoir quel résultat il aura, et si c'est bien le résultat que l'on veut, que l'on souhaite. Sinon, le résultat risque d'être tout à fait différent et de nous surprendre. On se dira alors que ce n'est pas ce que l'on voulait faire par ce projet de loi, que ce n'est pas le résultat que l'on voulait.

C'est pourquoi je crois que demander au ministre de faire une analyse avant de mettre en avant quelque motion ou projet de loi que ce soit est une bonne idée. Je crois que cela devait être l'intention de Mme Neville quand elle a déposé sa motion.

• (1215)

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Merci, madame Demers.

Allez-y, madame Boucher.

[Français]

Mme Sylvie Boucher: De toute façon, je vais voter contre la motion.

[Traduction]

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): Y a-t-il d'autres interventions au sujet de la motion?

(La motion est adoptée.)

La vice-présidente (Mme Tilly O'Neill-Gordon): C'est bon, et nous passons maintenant au rapport. Nous devons suspendre la séance un instant pour passer à huis clos.

[La séance continue à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>